

COUR D'APPEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DE MONTRÉAL

N°: 500-09-029118-205
(500-06-000904-181)

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

DATE : Le 23 février 2021

ME CATHERINE DUFOUR, Greffière-adjointe

PARTIES APPELANTES	AVOCAT
MARC BOUDREAU N.P.	Me ALAN M. STEIN (<i>Alan M. Stein</i>) Par visioconférence
PARTIES INTIMÉES	AVOCATS
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	Me ÉMILIE FAY-CARLOS (<i>Bernard, Roy (Justice-Québec)</i>) Par visioconférence
LES SŒURS DE LA PROVIDENCE LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE LES PETITES FRANCISCAINES DE MARIE	Me ROXANE FORTIN LECOMPTE (<i>Lavery De Billy</i>) Par visioconférence

LES SŒURS DE MISÉRICORDE DE MONTRÉAL LES SŒURS GRISES DE MONTRÉAL LES SŒURS DOMINICAINES DE LA TRINITÉ	Me JULIEN DENIS (LDB) Par visioconférence
SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC	Me CHRISTIAN TRÉPANIER (Fasken Martineau DuMoulin) Par visioconférence
LES SŒURS DU BON PASTEUR DE QUÉBEC	Me LOUIS CARRIÈRE (Fasken Martineau DuMoulin) Absent

DESCRIPTION : **Requête en extension du délai de production du mémoire des appelants** (Article 373 C.p.c.).

Greffière-audicière : Mélanie Camiré

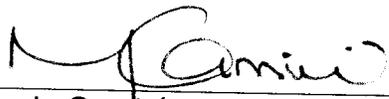
Salle : RC-18

AUDITION

9 h 02 Identification du dossier et des avocats.
Argumentation de Me Stein.

9 h 04 Argumentation de Me Fay-Carlos.
Échanges de part et d'autre.

9 h 06 PAR LA GREFFIÈRE-ADJOINTE : Jugement – voir page 4.
Fin de l'audience.



Mélanie Camiré, Greffière-audicière

JUGEMENT

[1] Vu la demande et que celle-ci n'est pas contestée, le délai de notification et de dépôt du mémoire des appelants est prolongé au 31 mars 2021.

POUR CES MOTIFS, LA SOUSSIGNÉE :

[2] **ACCUEILLE** la requête;

[3] **PROLONGE** le délai de notification et de dépôt du mémoire des appelants au 31 mars 2021;

[4] Le tout sans frais.



ME CATHERINE DUFOUR
Greffière-adjointe